

COMMUNE DE MEZILHAC

Séance du 05 juillet 2022

Membres en exercice :

7

Date de la convocation: 02/07/2022

L'an deux mille vingt-deux et le cinq juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 6

Votants: 7

Présents : Guy FAURE, Baptiste TEYSSIER, Danièle MATHON, Joël MATHON, Evelyne RAGONNAUD, Serge VIALLE

Pour: 7

Contre: 0

Présents non votants:

Représentés: Gilles MUSTIELES par Evelyne RAGONNAUD

Abstentions: 0

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Evelyne RAGONNAUD

Objet: AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION AVEC LE SDEA SUITE AUX SUBVENTIONS ACCORDEES - 2022_JUILLET_45

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait déposé des dossiers de subventions auprès de la Préfecture (DETR) et de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas au vu de l'étude de la traversée du village.

Les demandes de subventions ont été demandées par rapport à la convention du SDEA que le Conseil Municipal avait retenu le 9 février 2022.

Sur les 21 734.95 euros :

- la préfecture nous accord une subvention de :

6 520.48 €

- la communauté de Communes du Bassin d'Aubenas nous accorde une subvention de :

6 520.48 €

- il reste donc à notre charge la somme de:

8 693.99 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Autorise, au vu des subventions accordées, Monsieur le Maire à signer avec le SDEA la convention pour l'étude de la traversée du village et le suivi des travaux pour un montant de 21 734.95 euros.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an ci-dessus

Le Maire,
Baptiste TEYSSIER.